



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 22.04.24
Et publication ou notification
Du 22.04.24
Le Maire,

N°DEL 2024_04_049_7

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2024

Objet : FINANCES

Subvention de fonctionnement au Parc National de Port Cros

Présents :

Bernard JOBERT	Marie-Paule MAUDUIT
René CARANDANTE	Jacques BUTTARD
Catherine HURAUT	Pierre MONETON
Yves NONJARRET	Thierry DOMENACH
Stéphanie MECHIN	Chloé DE BROUWER
Jean-Michel VIGNAT	Adama LACLAVERIE
Linda TRIBET	Roger OLIVIER
Robert DALMASSO	Bernard BRUNEL
Michèle CAPDEVIELLE	Catherine BRUNETTO
Gabrielle DALMAS	

Pouvoirs :

Brigitte RINAUDO PINEAU donne procuration à Catherine HURAUT
Laurence GIORGINI donne procuration à René CARANDANTE
Matthieu TAROT donne procuration à Stéphanie MECHIN
Marie-Françoise CASADEI donne procuration à Catherine BRUNETTO

Absents excusés :

Angelo MURAMOLI
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====
Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances expose à l'assemblée délibérante :

Dans le cadre de la convention tripartite qui lie la commune au Conservatoire du Littoral et le Parc National de Port Cros, des terrains sont mis à disposition de la commune et servent à accueillir des véhicules en stationnement.

Une partie des recettes encaissées en contrepartie de ce stationnement doit être reversée afin de participer à des actions de gestion de ces sites.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'opportunité de cette aide financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les recettes tirées des stationnements payants des terrains de Pardigon,

Considérant que la commune se doit de réinvestir une partie de ces recettes dans les sites de Gigaro et de Lardier ;

Vu le budget de l'exercice 2024,

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **De verser** une subvention de fonctionnement au Parc National de Port Cros d'un montant de 15 000€
- **D'imputer** cette dépense sur le compte 657382« Subventions fonctionnement- Autres établissements publics divers » dont les crédits ont été ouverts à cet effet ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



La Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

L. Tribet

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

22 AVR. 2024

Le Maire

